

Partenariat mondial pour l'agriculture et l'alimentation : recommandations des ONG françaises de solidarité internationale

mardi 20 janvier 2009

Une réunion de haut niveau organisée par l'ONU s'est tenue les 26 et 27 janvier à Madrid, pour mettre en place un « Partenariat mondial pour l'agriculture et l'alimentation », susceptible d'assurer la sécurité alimentaire pour tous, dans un contexte de crise alimentaire et économique. A cette occasion les ONG françaises réunies au sein de la Coordination SUD et notamment de sa Commission agriculture, ont publié un texte de position et de recommandations, que nous reproduisons ici.

Sommaire de cet article

- [Contexte et enjeux](#)
- [Recommandations des ONG françaises](#)

Contexte et enjeux

En juillet 2008, les pays du G8 s'accordaient sur la mise en place d'un « Partenariat mondial pour l'agriculture et l'alimentation », donnant suite aux débats lors du Sommet de la FAO de Rome en juin 2008. Dans sa forme originelle telle que proposée par la France, le Partenariat mondial s'organise autour de trois piliers :

- 1) une coordination internationale permettant une meilleure cohérence des politiques ;
- 2) un réseau international d'experts chargé d'optimiser les connaissances existantes pour la prise de décision ;
- 3) une facilité financière canalisant les moyens pour la réalisation de projets sur le terrain.

Cette initiative s'est ensuite poursuivie en étroite relation avec l'Equipe spéciale de Haut niveau des Nations-unies sur la crise de la sécurité alimentaire mondiale (ci-après HLTF). Cette dernière a élaboré en avril 2008 un Cadre global d'action visant à améliorer la coordination à un niveau national des agences onusiennes et autres acteurs de terrain, en direction des pays les plus affectés par la crise alimentaire.

Le Partenariat mondial, qui vise une meilleure cohérence des politiques au niveau mondial, est ainsi complémentaire au Cadre d'action global, qui vise à une meilleure coordination opérationnelle dans les pays en crise.

Un des objectifs de la Réunion de Madrid : « la sécurité alimentaire pour tous » organisée sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies les 26-27 janvier 2009 consiste à lancer le processus officiel de construction de ce Partenariat mondial pour l'agriculture et l'alimentation.

La plus-value du Partenariat mondial réside dans le fait qu'il doit réunir la plupart des acteurs concernés par l'agriculture, l'alimentation et la lutte contre la faim, à savoir la HLTF, la communauté internationale, mais également, et de manière inédite, impliquer concrètement les acteurs de la société civile (Organisations de producteurs et ONG), les investisseurs privés et les fondations.

Recommandations des ONG françaises

Nous, ONG françaises de solidarité internationale, souhaitons apporter les recommandations suivantes quant aux objectifs et à la gouvernance du Partenariat mondial pour l'agriculture et l'alimentation :

- 1. Le Partenariat doit être un lieu de recensement et d'analyse des mécanismes et politiques existants, notamment à partir de l'expertise du second pilier, afin de dégager des orientations claires en matière de politique de lutte contre la faim et la pauvreté. Il cherchera ainsi à améliorer et optimiser l'action des différents acteurs et les outils actuels. Pour garantir son efficacité en ce sens et sa légitimité, le Partenariat mondial doit recevoir un mandat ferme et précis de coordination et supervision de ce qui existe déjà.
- 2. Le Partenariat doit déboucher sur une stratégie globale et des orientations fermes et explicites reposant sur le recensement de l'existant, et sur une expertise et une recherche pluridisciplinaires. Ces orientations doivent aboutir à une meilleure cohérence des politiques, et impliquer l'ensemble des parties prenantes pour lutter contre la faim et la pauvreté. Cela doit notamment concerner les politiques commerciales, la régulation des marchés internationaux, la lutte contre la spéculation sur les matières premières agricoles, l'accès à la terre et aux ressources, ainsi que la protection sociale des plus démunis...
- 3. Ces orientations doivent servir à l'adoption de mesures opérationnelles en termes de politiques nationales, notamment dans le Cadre global d'action porté par la HLTF, et internationales des pays bénéficiaires comme des pays donateurs.
- 4. Le Partenariat doit adopter une gouvernance fondée sur la représentativité géographique et des différents acteurs concernés et sur la transparence des processus de réflexion et de décision. La participation des acteurs de la société civile (OP et ONG) doit être effective et réelle, dans tous les espaces (les 3 piliers) et à toutes les étapes de réflexion et de décision. La voix des victimes de l'insécurité alimentaire, ou de celles et ceux qui luttent contre la faim et la pauvreté, doit enfin être entendue et prise en compte dans les recommandations.
- 5. Le Partenariat devra veiller à une meilleure mobilisation des fonds existants, appeler à la levée de fonds additionnels de long terme et prévisibles, nécessaires à la lutte contre la faim, la malnutrition et la pauvreté, dans le respect des priorités définies par les pays bénéficiaires. Il devra veiller au suivi des engagements financiers des Etats et des institutions multilatérales.
- 6. La réalisation effective des droits de l'Homme, notamment du droit à l'alimentation, doit constituer la toile de fond explicite du Partenariat mondial pour l'agriculture et l'alimentation.

Recommandations au 19 janvier 2009

P.-S.

A consulter sur le site d'Adéquations :

- Rubrique [Initiatives pour une agriculture et une alimentation durables](#)
- [Point de vue. La faim dans le monde : quels modèles agricole et alimentaire ?](#)